RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

### EXTRAIT du

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 22 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 FEVRIER 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES: - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMER - M. Bruno CASSEN - Mme Nicole COUTANT - Mme France POUDENX - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

#### **POUVOIRS:**

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET: ROUTE DE TALAMON: CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a sollicité la Ville afin d'effectuer des travaux sur la parcelle cadastrée CH n° 263, sise Route de Talamon, qui fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit d'OGF (Crématorium).

Il s'agit de passer une canalisation souterraine d'une longueur de 28 mètres, ainsi que ses accessoires, depuis la Route de Talamon jusqu'au Crématorium, conformément au plan cijoint.

Il convient donc d'instituer, au profit d'ENEDIS, la servitude correspondante qui fera l'objet d'une convention dont les modalités d'application sont détaillées dans le document annexé à la présente.

# SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'institution d'une servitude, au profit d'ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée CH n° 263, sise Route de Talamon,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20180222-10-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale NouvelleAquitaine

Affichée le : 27 Février 2018

<sup>«</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».